

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 14 AOÛT 2017
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

Madame Dominique Payette, mairesse, présidera l'assemblée et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

SONT ABSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège #1

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2017;
- 03- Mot de la mairesse ;
- 04- Mot des conseillers ;
- 05- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Comptes à recevoir;
- 06- Autorisation du dépôt de la demande du projet Place des Artistes-Entente de développement culturel MRC;
- 07- Adoption de la politique culturelle;
- 08- Remplacement du fonctionnaire désigné- règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec;
- 09- Demande de dérogation mineure de C.R.D. ;
- 10- Demande pour une construction de C.R.D. assujettie au PIIA U-2011-07;
- 11- Demande pour l'agrandissement du 134 avenue des Monts assujettie au PIIA 2011-07;
- 12- Demande pour l'agrandissement du 19 avenue du Lac assujettie au PIIA 2011-07 ;
- 13- Demande pour l'aménagement d'un quai au 9, rue du Manoir Lac assujettie au PIIA 2011-07 ;

-
- 14- Demande pour l'aménagement d'un quai au 22, avenue du Rocher, assujettie au PIIA 2011-07 ;
 - 15- Correspondance ;
 - 16- Varia ;
 - 17- Période de questions ;
 - 18- Levée de l'assemblée.

08-17-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-091

Il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 14 août 2017 avec l'annulation du point 09 et l'ajout des points 15 et 16 :

- 15- Mandat à la directrice générale pour donner un contrat à une firme pour la sécurité routière
- 16- Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Restigouche

08-17-02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2017

Résolution 2017-092

Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal n° 2017-07 séance ordinaire du 10 juillet 2017.

08-17-03 Mot de la mairesse

- Madame Payette invite la population à se présenter comme conseillers et maire;

08-17-04 Mot des conseillers

- Brian Ross invite la population à assister au concert du vendredi 18 août au Manoir;
- Bruce Wallace remercie Claudia Gamache de son aide pour le jardin;
- Mélanie-Anne Bousquet mentionne que le cinéma animé fût une belle réussite. L'an prochain, moins de présentations et une programmation plus au goût du jour (facette culturelle);
- Invitation au club de scrabble les mercredis après-midi sous le gazebo.

08-17-05 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des autorisations de dépenses au 14 août 2017.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2017-093 ATTENDU QUE les comptes à payer au 14 août 2017 totalisent un montant de 53 287,14 \$ et 18 254,68 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 14 août 2017, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Taxes à recevoir

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 14 août 2017 qui totalisent un montant de 89 394,55 \$

08-17-06 Autorisation du dépôt de la demande du projet Place des Artistes- Entente de développement culturel MRC

Résolution 2017-094 CONSIDÉRANT QU'un projet de Place des Artistes a été présenté par le comité culture de Lac-Delage pour la réalisation d'un espace public où le mobilier devient représentatif des artistes résidants au Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE cet espace permettra de faire connaître nos artistes Delageois;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière est soumise dans le cadre de l'Entente de développement culturel à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé du projet présenté est de 2 850 \$ et que la participation de la Ville à ce projet s'élève à 500 \$;

Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande de subvention du projet Place des artistes dans le cadre de l'Entente de développement culturel;

QUE le conseil municipal s'engage à déboursier sa participation de 500 \$ pour la réalisation de ce projet.

08-17-07 Adoption de la politique culturelle

Résolution 2017-095 CONSIDÉRANT QUE le projet de politique culturelle a été déposée lors de la dernière assemblée du conseil municipal et publié sur le site internet pour consultation ;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été reçu et que la Politique culturelle doit être adoptée tel que déposée lors du dernier conseil;

Il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte la politique culturelle tel que déposée.

08-17-08 Remplacement du fonctionnaire désigné- règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution 2017-096 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité désigne un autre fonctionnaire en remplacement de monsieur Julien Côté, du Groupe DDM, pour l'administration de la résolution de contrôle intérimaire pour la protection des sources d'eau potable dans les prises d'eau de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la résolution de contrôle intérimaire C-2015-94 de la Communauté métropolitaine de Québec fut adoptée et est en vigueur depuis le 17 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un ou des fonctionnaires responsables de l'administration de cette résolution;

Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu de désigner monsieur Frédéric Bilodeau et /ou Marylin Bronsard-Harvey, du Groupe DDM, pour l'administration de la résolution de contrôle intérimaire pour la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installés dans la rivière Saint-Charles et dans la rivière Montmorency (C-2015-94) de la Communauté métropolitaine de Québec le 17 décembre 2015.

08-17-09 Demande de dérogation mineure

Ce point est annulé.

08-17-10 Demande de construction de C.R.D. assujettie au PIIA U-2011-07

Résolution 2017-097 CONSIDÉRANT QUE deux (2) demandes de permis de construction ont été déposées par Construction CRD inc pour le 153 rue des Crans et pour le 151 rue des Crans;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire une nouvelle habitation unifamiliale en rangée sur les lots 5 566 555 et 5 566 556;

CONSIDÉRANT QUE les lots cités plus haut se situent dans la zone 18-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande de Construction C.R.D. Inc. au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu:

QUE les demandes de permis no.2017-68 et no.2017-69, soient déclarées conformes au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

08-17-11 Demande pour l'agrandissement du 134 avenue des Monts assujettie au PIIA 2011-07

Résolution 2017-098

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée par madame Tania Fortin pour l'agrandissement du 134 avenue des Monts;

CONSIDÉRANT QUE la propriété citée plus haut se situe dans la zone 18-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'agrandissement du 134 avenue des Monts au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu:

QUE la demande de permis no. 2017-70 pour l'agrandissement du 134, avenue des Monts, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

08-17-12 Demande pour l'agrandissement du 19 avenue du Lac assujettie au PIIA 2011-07

Résolution 2017-99

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée par madame Marie-Thérèse Chaput et monsieur Robert Finta, pour l'agrandissement du 19 avenue du Lac;

CONSIDÉRANT QUE la propriété citée plus haut se situe dans la zone 18-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'agrandissement du 19 avenue du Lac au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu:

QUE la demande de permis no. 2017-71 pour l'agrandissement du 19, avenue du Lac soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

08-17-13 Demande pour l'aménagement d'un quai au 9, rue du Manoir assujettie au PIIA 2011-07

Résolution 2017-100

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée par madame Diane Fortin et monsieur Louis Wermenlinger, pour l'aménagement d'un quai au 9, rue du manoir;

CONSIDÉRANT QUE la propriété citée plus haut se situe dans la zone 18-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'aménagement d'un quai du 9, rue du Manoir au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu:

QUE la demande de permis no. 2017-74 pour l'aménagement d'un quai au 9, rue du Manoir, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

08-17-14 Demande pour l'aménagement d'un quai au 22, avenue du Rocher assujettie au PIIA 2011-07

Résolution 2017-101

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée par madame Lise Frenette et monsieur Yvon Rodrigue, pour l'aménagement d'un quai au 22, avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT QUE la propriété citée plus haut se situe dans la zone 18-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'aménagement d'un quai du 22, avenue du Lac au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu:

QUE la demande de permis no. 2017-75 pour l'aménagement d'un quai au 22, avenue du Rocher, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

08-17-15 Mandat- firme de sécurité routière

Résolution 2017-102 **CONSIDÉRANT QUE** les citoyens ont fait part de leurs préoccupations face à la sécurité routière principalement au niveau de la vitesse et des arrêts obligatoires non respectés dans la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mandater une firme spécialisée afin de se faire conseiller des solutions pour améliorer la sécurité de ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu

QUE le conseil mandate madame Josée Desmeules, directrice générale, afin de mandater une firme pour avoir un plan d'ensemble de la sécurité routière dans la ville.

08-17-16 Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Restigouche

Résolution 2017-103 **CONSIDÉRANT QUE** le « Dossier de la municipalité du canton de Restigouche » concerne toute les municipalités du Québec et que la poursuite s'attaque à la capacité des municipalités de protéger leurs sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une victoire de la compagnie Gastem créerait un dangereux précédent pour l'ensemble du monde municipal, puisqu'elle viendrait confirmer l'incapacité des municipalités de régir les développements réalisés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette petite municipalité de 157 habitants en Gaspésie demande aux municipalités de les soutenir financièrement pour aider à défrayer les frais d'avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu

QUE le conseil octroie une aide financière de 100 \$ à la municipalité du canton de Restigouche Partie Sud-Est dans le cadre de la campagne Solidarité Restigouche.

08-17-17 Correspondance

08-17-18 Varia

08-17-19 Période de questions

08-17-20 Levée de l'assemblée

Résolution 2017-104

Il est proposé par Marc Boiteau, conseiller, appuyé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h30.

Dominique Payette, Mairesse

Josée Desmeules, directrice générale